



M. Amaury de Saint Quentin  
Préfet de l'Ardèche  
Préfecture  
5, rue Pierre Filliat  
07007 PRIVAS CEDEX

Paris, le 6 août 2009

Par télécopie : 04 75 64 03 39

Nos réf. : FF/JPK/09.08.290

Objet : Equiblues 2009 à St Agrève

Monsieur le Préfet,

Du 12 au 16 août 2009, se déroulera à Saint-Agrève, le festival « Equiblues », au cours duquel plusieurs « spectacles » avec bovins et équidés sont annoncés.

Parmi ces spectacles, figurent des « Bull Riding » (rodéo ou monte de taureaux) et « Roping » (bovins et veaux attrapés au lasso par des cavaliers).

Deux spectacles particulièrement violents pour les animaux qui sont susceptibles de leur occasionner souffrances et blessures. Les séquences vidéos disponibles sur différents sites web, notamment celui d'Equiblues, permettent de s'en convaincre aisément.

Les organisateurs de ce festival ne le contestent nullement puisque le « *règlement de la compétition de rodéo Equiblues 2009* » prévoit dans ses articles F, O-6°, P et Q-12°c) différentes atteintes susceptibles d'être portées à l'intégrité physique des animaux, les rendant ainsi « inutilisables » pour la suite de la compétition.

Conformément aux dispositions de l'article R. 214-85 du code rural interdisant la participation d'animaux à des « *jeux et attractions pouvant donner lieu à mauvais traitements dans les foires, fêtes foraines et autres lieux ouverts au public* », nous souhaiterions savoir quelles dispositions ont été arrêtées par l'autorité préfectorale afin que l'intégrité physique des animaux soit respectée lors de ces spectacles de « Bull riding » et « Roping ».

.../...

Nonobstant les éventuelles restrictions ou interdictions apportées à ces spectacles par les services de la Préfecture, l'OABA se réserve le droit de saisir l'autorité judiciaire, en application des dispositions de l'article R. 215-9 2° du code rural et R. 654-1 du Code pénal.

Vous remerciant de votre bienveillante attention et de la diligence de vos services à nous apporter réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,  
Docteur Jean-Pierre KIEFFER  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Officier de l'Ordre du Mérite agricole

*Copies :*

- *Sous-préfecture de Tournon sur Rhône*
- *Direction départementale des Services Vétérinaires de l'Ardèche*